



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau Foncier Forestier /
Protection de la forêt

Motivation de la décision

Objet : Arrêté de défrichement – Projet d’implantation d’une centrale photovoltaïque –
Commune de **SORE**

Réf. : **C2017-057**

En application des dispositions du code de l’environnement, ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016, article L.123-19 et du code forestier, notamment ses articles L.341-1 à L.342-1 ainsi que les articles R.341-1 à R.341-9 le présent arrêté préfectoral a pour objet d’autoriser le défrichement de 7ha 08a 42ca sur la commune de SORE dans le cadre d’un projet d’implantation d’une centrale photovoltaïque.